|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **AVENANT AU MANDAT DE VENTE** | **N° 6 688** **DU 19/08/2022** |

Adresse du bien à vendre : 380 route de Saint Cirice 46000 CAHORS

Descriptif : Sur les hauteurs de Cahors maison d’environ 148 m² avec piscine à débordement et belle vue sur un terrain arboré de 12751 m² . Rez-de-jardin : caves, chaufferie, petite salle de sport, coin buanderie, abris voitures. Rez-de-chaussée : entrée, wc, séjour avec cheminée insert, cuisine donnant sur la terrasse, salle de bains, salle d'eau avec deux vasques séparées par une douche commune, salle de détente avec jacuzzi, salle d'eau, wc, 3 chambres le tout donnant sur la terrasse avec la piscine à débordement. Etage : bureau(mezzanine).

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques: www.georisques.gouv.fr

|  |  |
| --- | --- |
| **Mandant** | **Mandataire** |
| **Monsieur GRENET Roger**61 impasse du bout du lieu 46140 CAILLAC | **Immobilier Quercy Transactions** au capital de 7.780€ RC 4332059293, place Jean-Jacques Chapou (place de la Cathédrale) - 46000 CAHORSCarte professionnelle n° CPI 4601 2016 000 006 153avec substitution au profit de toute agence du Groupement Immobilier Lot Dordogne Corrèze |

Les parties ont signé le mandat de vente, inscrit au registre des mandats, dont la date et le numéro sont rappelés ci-dessus, ainsi que l'adresse du bien à vendre. Aux termes de ce mandat, chaque partie s'est engagée à informer l'autre partie de tout élément pouvant modifier les conditions de vente, notamment en matière de prix. En conséquence, les parties conviennent de modifier le prix des biens à vendre, et le cas échéant, certains éléments secondaires du mandat, à l'exclusion de toutes modifications des caractéristiques essentielles du mandat (sa durée, ... ).

Nouveau prix de vente :

Le nouveau prix demandé - hors rémunération du mandataire - est de **380 000 € (TROIS CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS)**, payable au plus tard le jour de la signature de l'acte définitif.

Rémunération du mandataire à charge acquéreur :

En cas de réalisation de l'opération avec un acheteur présenté par le mandataire ou un mandataire substitué, le mandataire aura droit à une rémunération fixée à 20 000 € (VINGT MILLE EUROS) TVA comprise, **à la charge de l'acquéreur**.

Ces modifications entrent en vigueur à la date de signature du présent avenant qui devra être annexé au mandat d'origine.

Fait, à Cahors le 11 juillet 2023 en double exemplaire dont l'un est remis au mandant qui le reconnaît.

|  |  |
| --- | --- |
| **Le mandant**signature précédée de la mention manuscrite"lu et approuvé bon pour avenant au mandat d'origine" | **Le mandataire**signature précédée de la mention manuscrite"lu et approuvé avenant au mandat d'origine accepté" |
|  |  |